



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 25 novembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Rénovation et extension du COSEC Pepito Feretti – Modification du plan de financement du projet

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191125-BUR-AG-19-063-
DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

OBJET : Rénovation et extension du COSEC Pepito Feretti – Modification du plan de financement du projet

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia détient la compétence politique de la ville ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de politique sportive ;

Considérant le Programme Pluriannuel d'Investissement de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de rénovation du COSEC Pepito Feretti ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de développer sa politique sportive, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Considérant que le COSEC Pepito Feretti, situé dans le quartier de Montesoro, au cœur des quartiers Sud de Bastia, en limite des quartiers politique de la ville accueille un large public associatif et scolaire issu des quartiers ;

Vu la convention de financement du projet du 20/12/2018 du Préfet de la Haute-Corse, au titre de la dotation politique de la ville 2018 ;

Vu le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 4 juin 2018 actant le projet de rénovation complète de la structure de Pepito Feretti et l'offre sportive associée au regard des besoins du territoire communautaire ;

Bureau du 25 novembre 2019

OBJET : Rénovation et extension du COSEC Pepito Feretti – Modification du plan de financement du projet

Considérant que le projet de rénovation du COSEC Pepito Feretti s'inscrit dans la stratégie de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la rénovation d'équipements sportifs en lien avec les Quartiers Politique de la Ville est éligible à la priorité d'investissement 9b des fonds du PO FEDER 2014-2020 ;

Vu la décision du Bureau du 18 juin 2018 actant le plan de financement du projet de rénovation du COSEC Pepito Feretti décomposé en trois tranches fonctionnelles pour un montant de projet porté à 1 474 000€ HT ;

Considérant les études techniques de diagnostic structurel du COSEC Pepito Feretti estimant à la hausse le montant des travaux ;

Considérant que toutes les préconisations relatives à la rénovation énergétique BBC ne pourront être mises en œuvre ;

Considérant la décision du conseil communautaire du 22 juillet 2019 de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général pour raison économique les lots 1 à 8 du marché de travaux d'extension et de rénovation du COSEC Pepito Feretti et de relancer une nouvelle procédure ;

Considérant que le plan de financement en date du 18 juin 2018 doit être modifié afin de supprimer les tranches fonctionnelles et réactualiser le montant total de l'opération ;

Considérant que des aides pourront être sollicitées auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aides au Football Amateur ;

Considérant que les dépenses liées aux aménagements de voiries et de réseaux ne sont pas éligibles au PO FEDER ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le nouveau plan de financement pour le projet de rénovation et d'extension du COSEC Pepito Ferretti comme suit :

Montant total du projet : 1 986 840€ HT
Montant éligible au PO FEDER : 1 948 430€ HT
Recettes :

Investissement Territorial Intégré (PO FEDER 2014-2020) 60% du montant éligible au PO FEDER	58,84%	1 169 058 €
Dotation Politique de la Ville	12,22%	242 846 €
Fédération Française de Football	3,02%	60 000 €
Autofinancement CAB	25,92%	514 936 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires aux demandes de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 NOV. 2019
et publication ou notification
du 27 NOV. 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.